

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Eure



Projet de révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de SAINT-AQUILIN-de-PACY (commune nouvelle de Pacy-sur-Eure)

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

Elle émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L. 153-16, L. 151-12 et L. 151-13 du code de l'urbanisme.

Dans le cadre du projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune déléguée de Saint-Aquilin-de-Pacy, la commission est appelée à se prononcer sur le passage de 4500 m² d'une zone naturelle (zone N) à une zone agricole (zone A).

Lors de la séance du 27 mars 2025, la commission un **avis favorable à l'unanimité** sur le projet de révision allégée n°1 de la commune déléguée de Saint-Aquilin-de-Pacy.

Pour le préfet, par délégation,
la directrice départementale adjointe,
présidente de la séance du 27 mars 2025

Agnès HURSAULT